

Liberté Égalité Fraternité



## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020

# L'agence de l'eau vous informe



#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne

(estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

#### Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur <u>www.services.eaufrance.fr</u>



#### **POURQUOI DES REDEVANCES?**

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité









de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr

## **COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019?**

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

#### recettes / redevances

#### Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



économiques concernés de redevances

de redevance de pollution

payés par les industriels

collecte) et les activités

(y compris réseaux de

2,60€

67,70€ de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



teurs de produits phyto-

perçues par l'agence de l'eau 🏻 100 EURO en 2019

0,50€ de redevance pour la protection du milieu aquatique pavé par les usagers concernés (pêcheurs)



2,20€ de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,10€ de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors irrigants)



#### À OUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intéret commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

## interventions / aides

#### Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ? \*

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Adour-Garonne



5,30€ aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

8,80€ pour l'animation des politiques de l'eau (études connaissances, réseaux de



35,30€ aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



14,40€ aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

d'aides accordé<u>es</u> par l'agence de l'eau 100 EUROEN 2019



12,80€ aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



5,30€ aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau

**17,40 €** principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des

cours d'eau-renaturation, continuité écologique et des zones humides).



0,70€ pour la solidarité internationale

<sup>\*</sup> S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

#### **ACTIONS AIDÉES**

## PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 120 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

#### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de **32 M**€ ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de 17 M€ pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'investissements.
- 3 M€ pour modifications de pratiques,
- **60** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- 24 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de 2 M€ pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de 385 exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

# POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 12 M€ ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 1,4 million de m3 ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

#### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de 380 communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

#### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de **39 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 600 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de **70 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de **30 000 hectares** de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

## POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'1M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 4 hectares ont été désimperméabilisés ou déraccordés du réseau public.

- 56 M€ ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de 90 entreprises de peinture ont été mises en conformité, 2 entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

(

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

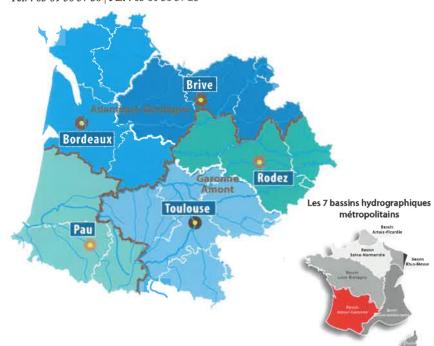
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

#### AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801 31078 Toulouse Cedex 4

Tél.: 05 61 36 37 38 | Fax: 05 61 36 37 28



#### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle 33049 Bordeaux Cedex Tél.: 05 56 11 19 99 - Fax: 05 56 11 19 98 Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

94 rue du Grand Prat 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche Tél.: 0555880200 - Fax: 0555880201 Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers 7 passage de l'Europe - BP 7503

64075 Pau Cedex

Tél.: 05 59 80 77 90 - Fax: 05 59 80 77 99

Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510 12035 Rodez Cedex 9

Tél.: 0565755600 - Fax: 0565755609

12 • 30 • 46 • 48

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél.: 0561432680 - Fax: 0561432699 Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

